UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 octobre 2018

n° 15 - D 26.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

6.7. Cotisations 2019 KIC EIT Health et Raw Materials

Membres présents : LEVY Patrick, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick), Sébastien BERNARD (procuration à WENDLING Olivia), GUINET Éric (procuration à KAFAI Mitra), BARBIER Emmanuel (procuration à Isabelle BORRAS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'Université Grenoble-Alpes,
Vu les statuts de l'association EIT Health France,
Vu la délibération n° 02-D16.02.2018 portant sur la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration au Président de l'Université Grenoble Alpes en sa séance du 16 février 2018,
Vu l'accord entre les partenaires du projet KIC Européen définissant les modalités de participation,

Considérant que la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration du 16 février 2018 au Président de l'UGA l'autorise à «approuver le versement de subventions par l'université, de cotisations, de droits d'adhésion et de participation à des colloques d'un montant inférieur ou égal à cinquante mille euros » ;

Considérant que le montant de la cotisation 2019 à verser par l'Université Grenoble-Alpes à l'EIT Health s'élève à 75 000 euros toutes taxes comprises ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le renouvellement des adhésions à partir de 2018 pour une durée de 5 ans sauf modification de tarif ou renonciation de l'UGA de participer aux programmes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	4
Nombre de votants	20
Voix favorables	20
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le renouvellement des adhésions à partir de 2018 pour une durée de 5 ans sauf modification de tarif ou renonciation de l'UGA de participer aux programmes.

Publié le : 09.11.2018

Transmis au Rectorat le : 09.11.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE